

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 septembre 2015

COMPTE-RENDU

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2015 :**

Le procès-verbal du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

■ **Proposition de rajouter un point à l'ordre du jour :**

Syndicat du Val de Clouère : Adhésion de 3 communes.

Proposition acceptée à l'unanimité.

■ **Périscolaire :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à passer les conventions avec les associations et organismes suivants :

- l'association Culture et Créations Ussonnaises,
- le Syndicat du Val de Clouère,
- l'ARTelier de la Gartempe,
- l'Union Sportive Ussonnaise,
- le Groupement d'Employeurs Sport Animation Santé 86

■ **Tarif Restauration Scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe à 3.20 Euros le prix du repas de cantine, applicable à compter du 1^{er} octobre 2015.

■ **Tarif remplacement vaisselle dans les salles :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, valide le tarif de remplacement qui sera facturé en cas de perte ou de casse de la vaisselle dans les salles, applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 :

Vaisselle	Prix à l'unité TTC
Cuillère à café	0.40 €
Cuillère à soupe	0.80 €
Fourchette	0.80 €
Couteau	1.40 €
Tasse à café	2.20 €
Carafe	5.00 €
Coupe à champagne	2.20 €

Verre ballon 15 cl	2.10 €
Verre ballon 19 cl	2.15 €
Assiette plate 27 cm	4.00 €
Assiette à dessert 21 cm	4.50 €

■ **Ecomusée du Montmorillonnais : exposition "La vie quotidienne en Montmorillonnais pendant la guerre 1914-1918"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis défavorable à ce projet en raison de son coût élevé.

■ **Sorégies : convention Vision Plus**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, approuve la nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention Vision Plus.

■ **Eaux de Vienne – SIVEER : désignation de délégués au Comité Syndical**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de désigner parmi ses deux délégués actuels :

- Madame Marie-Hélène BOMPAS, déléguée titulaire,
- Monsieur Michel JARRASSIER, délégué suppléant.

■ **Les "Amis du Bouthan" : demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention, d'un montant de 300 Euros, à l'association Les Amis du Bouthan.

■ **Indemnités à Madame le Trésorier Municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement d'indemnités de conseil et de confection de budget à Madame Valérie JEAMET.

■ **Budget 2015 – Décision modificative pour ventilation divers investissements**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la décision modificative suivante :

Libellé	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Augmentation des crédits		
Fonctionnement		
Dépenses imprévues	12 000	
Virement à la section d'investissement		12 000
Investissement		
Dépenses imprévues (budget : 6 398.55€)	17 400	12 000
Virement de la section de fonctionnement		12 000
Voirie communale – travaux		4 000
Voirie communale – panneau d'informations		12 000
Mairie (mobilier cantine)		1 400

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS

➤ Schéma de mutualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, valide le schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

➤ Modification des statuts

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la prise de compétence par la Communauté de Communes de Montmorillon rédigée comme suit :

- de prendre dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace » la compétence « étude, élaboration, approbation, modification (dont simplifiée), mise en compatibilité, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- de modifier l'article 2 point 1 Aménagement de l'espace des statuts de la communauté de communes, de la manière suivante : « la communauté de communes est compétente pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, modification (dont simplifiée), mise en compatibilité, révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

➤ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte de s'engager dans un PLUI.

➤ Demande de subventions pour divers travaux communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés ci-dessous auprès de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, au titre du fonds d'Aide aux communes.

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Subvention sollicitée
Mairie (Salle d'attente) Médiathèque (cloison) Ecole (suppression des aires de jeux)	8 334.34 €	10 001.21 €	833.43 €
Restructuration du Pont de Poux	9 172.00 €	11 006.40 €	917.20 €
Aménagement Centre Bourg et Sécurité Routière	7 393.58 €	8 872.30 €	739.35 €
Restructuration de la Salle Omnisport	15 641.70 €	18 770.04 €	1 564.17 €

➤ Rapport d'activités 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

■ **Présentation d'un évènement sportif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres (vote à main levée : 13 OUI .- 1 NON) donne son accord de principe pour le soutien financier et logistique de la course cycliste "Trophée des Champions 2016".

■ **Fusion syndicats de rivière : Adhésion de 3 communes au SMA Val de Clouère**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte l'adhésion des communes d'Iteuil, Les Roches-Prémaries et Vivonne au SMA Val de Clouère au 31 décembre 2015.

Séance levée à : 23h15